

DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LE SYSTEME FINANCIER

Aperçu

Depuis notre dernière rencontre du 24 au 26 août 2005, le Département de la supervision bancaire a poursuivi ses efforts dans l'amélioration de son cadre de travail en vue d'assurer la stabilité, la fiabilité et la viabilité de son système financier.

La nature dynamique des services bancaires exige que des superviseurs révisent périodiquement leurs normes prudentielles en conformité avec les normes internationales en vue de limiter les prises de risques par les banques et s'assurer qu'ils mènent leurs activités de façon sûre et crédible.

Le secteur financier comprend en ce moment sept banques commerciales ramifiées dans un réseau de 32 succursales et des actifs de base de 789,73 milliards de Leones ; deux (2) établissements de crédits avec des actifs de base d'un montant de 23,66 milliards de Leones, 14 banques de type communautaire et 56 bureaux de change de devises étrangères. Le nombre de banques commerciales est appelé à s'accroître de 8 unités étant donné que EcoBank Limited a déjà obtenu un accord de principe pour se déployer en Sierra Leone.

Les banques commerciales

En ce qui concerne les banques commerciales, corollaires de l'introduction de sanctions en janvier 2005 visant à limiter la violation des normes prudentielles, on a noté des efforts considérables allant dans le sens

de la mise en conformité avec la réglementation en vigueur. Les prestations du secteur bancaire demeurent satisfaisantes. L'amélioration des performances économiques en témoigne .D'une année à l'autre le taux d'inflation a chuté jusqu'à 6,21% à la fin du mois d'août 2006 comparativement à 15,31% au 31 août 2005. Du 31 juillet 2005 au 31 août 2006, le montant total des dépôts dans l'industrie bancaire a augmenté de 189,36 milliards de Leones passant de 408,95 milliards à 598,83 milliards (soit plus de 46,30% d'augmentation). Le montant total des liquidités de l'industrie est passé de 66,82% au 31 juillet 2005 à 73,56% au 31 août 2006. L'augmentation de la liquidité résulte de l'investissement au Trésor qui représentait 69,44% de capital liquide. Compte tenu de l'embellie au Trésor Public,

(plus de 20% d'entrée à la fin du mois d'août 2006) les banques maximisent une importante partie de leurs actifs. Par conséquent, les investissements vers le Trésor Public représentaient 31,65 % des ressources de l'industrie. Les banques fonctionnent conformément aux exigences statutaires d'adéquation au capital. Le test de suffisance de capital a enregistré un ratio de 47,60% (32,60,% de capital au dessus des exigences minimales de 15%) comparativement à celui du 30 juillet 2005 qui était de 75,2% avec 60,82% au dessus des exigences minimales.

Le crédit de caisse avait subi une augmentation de 11,36% passant de 167,40 milliards de Leones au 31 juillet 2005 à 186,88 milliards de Leones au 31 août 2006. Il y a aussi eu une amélioration sensible de la qualité du

crédit. Le ratio des emprunts non réalisés-avances de trésorerie avait chuté jusqu'à 26,44 % au 31 août 2006 comparativement au 42,53 % du mois de juillet 2005.

Le ratio pour la provision de pertes sur prêts-prêts non productifs s'est stabilisé à 26,49% au 31 août 2006.

Le niveau de rentabilité de l'industrie a augmenté avec un bénéfice avant impôt de 34,83 milliards de Leones au 31 août 2006 comparativement au 28,04 milliards de la fin du mois de juillet 2005.

BANQUES COMMUNAUTAIRES A RAYONNEMENT LOCAL

Il y a également eu des progrès considérables dans ce secteur en matière de rayonnement et d'accroissement de services régis par la demande dans les zones rurales dans

lesquelles elles opéraient. Dans une tentative de renforcement du système bancaire communautaire et dans la recherche d'une plus grande audience d'une intermédiation financière communautaire de proximité dans le pays tout entier, le FIDA par le biais du Programme Financier Renforcé pour l'amélioration du Secteur Rural est disposé à fournir son appui aux banques régionales communautaires existantes en renforçant leurs capitaux de base afin de leur permettre d'étendre et de raffermir leurs actions. Le FIDA se propose également d'apporter son soutien aux banques communautaires régionales avec la création prochaine dans le pays de 10 nouvelles unités bancaires de ce type. Des études de faisabilité ont déjà été entreprises afin d'identifier et de choisir les zones les plus susceptibles d'abriter ces 10

nouvelles banques régionales. Par ailleurs le FIDA a également manifesté sa volonté de soutenir la création d'une caisse de financement de la production et des exportations agricoles supervisée par la Banque de Sierra Leone à travers laquelle les banques régionales commenceraient à poser des problèmes d'intérêt commun. Le FIDA est également disposé à former le personnel en matière de régulation et de supervision des dites institutions.

Progrès dans la Structure de Contrôle

- **Contrôle et Supervision de la Microfinance**

Faisant suite à la période de reconstruction d'après guerre ainsi qu'à la mauvaise volonté de la plupart des banques commerciales de

fournir des services financiers aux démunis ruraux et urbains, certaines institutions de microfinance (IMF) ont émergé pour offrir des services de micro crédits et de microfinance qui complètent le rôle d'intermédiation des banques commerciales. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) voudraient s'ériger en institutions de dépôt et de non dépôt de microfinance afin de garantir la durabilité dans la prestation des services financiers et pour ce faire, d'être en phase avec la demande croissante des dits services.

Compte tenu de l'importance et de la croissance du secteur de la microfinance, le gouvernement et les partenaires du développement ont exprimé leurs inquiétudes sur la pérennité des activités de microfinance ainsi que leur potentiel limité à toucher un

grand nombre de personnes démunies. Faisant siennes ces remarques, le département de la supervision bancaire est sur le point de concevoir un cadre de supervision prudentielle pour la mise sur pied, la réglementation, le contrôle et la supervision d'institutions microfinancières surtout concernant les unités de dépôt et non-dépôt microfinanciers. Il y aura également des exigences minimales pour les institutions autorisées de dépôt et non-dépôt qui seront liées aux exigences du capital (limite minimale du capital, ratio actif capital), limite de concentration des risques, limite de liquidités, et d'approvisionnement.

Cependant, des principes non prudentiels flexibles seront déterminés pour les IMF agissant essentiellement sur la fourniture de crédits qui représenteront entre autres des

tests appropriés afin d'éliminer des gestionnaires/propriétaires de moralité douteuse et d'élaborer des lois visant à une meilleure transparence des informations.

Manuel de Contingence Bancaire

Afin de garantir la stabilité et la fiabilité du secteur financier, il est nécessaire d'appréhender et de contrôler l'appétit du risque dans les milieux financiers. En vue de garantir une détection précoce et une rapide prescription de mesures correctives visant à apporter des remèdes aux banques susceptibles d'être aux prises avec une situation financière critique, le département ministériel chargé de la supervision bancaire avec l'assistance technique du FMI a élaboré le manuel de contingence bancaire qui fait la nomenclature des problèmes éventuels des

banques commerciales ainsi que des diligences spécifiques prescrites pour leur résolution. Parmi les points évoqués dans le manuel, nous avons :

- Problèmes de solvabilité du capital
- Evaluation des liquidités
- Les banques opérant dans l'illégalité
- Des solutions pour les banques en situation de délinquance financière
- Examen sur site
- Evaluation des immobilisations
- Changement dans la structure de gestion
- Changement de propriétaire
- Prise en charge du contrôle de la banque

Le Marché Financier

Le rôle du marché financier dans la mobilisation des finances à moyen et long terme ne saurait être passé sous silence. Au cours de l'année, l'érection d'un marché financier a été le cheval de bataille de la

Banque de Sierra Leone. En partenariat avec l'initiative de la Réforme et du Renforcement du Secteur Financier (IRRSF) et le Secrétariat du Commonwealth, la Banque continue de jouer un rôle majeur dans le développement du marché.

Depuis le mois d'octobre 2005 un Consultant Résident travaille avec le Comité Technique de la Bourse des Valeurs (SETC) en vue d'améliorer le marché financier sous les auspices de l'initiative FIRST (IRRSF). Le Secrétariat du Commonwealth œuvre également dans la mise en place d'un cadre juridique destiné au fonctionnement du marché financier.

Cependant, tout en reconnaissant que cette activité absorbe beaucoup de temps et est exigeante sur le plan technique, la SEIC a décidé d'établir une structure intérimaire

dénommée Unité Intérimaire d'Opérations de Sierra Leone afin de combler les besoins du marché pendant que le travail préparatoire pour un marché plus vaste poursuit son chemin.

On s'attèle en ce moment à finaliser le statut et les règlements de la structure intérimaire. La fin de leur élaboration marquera le début des transactions boursières. Les conciliabules sont à un stade très avancé sur les différentes pièces juridiques nécessaires à l'implantation d'un plus vaste marché financier intégrant une Bourse de Valeurs en bonne et due forme dont le fonctionnement est, on l'espère, imminent. En tenant compte du rôle éminent joué par la sensibilisation dans le marché des Bourses de Valeurs, la commission parlementaire sur les finances et la législation et des membres de l'Université de Sierra Leone

ont suivi des ateliers de sensibilisation. Au mois d'avril 2006, la Banque en partenariat avec l'initiative FIRST, avait organisé un programme de formation intitulé " Réglementation et Marchés Financiers " pour les personnels des différentes institutions appelés à jouer un rôle prépondérant dans le marché. Par la suite, au mois de juin 2006, on avait fait passer un examen dont l'objectif était la qualification du personnel comme officiers autorisés à négocier sur la structure intérimaire établissant ainsi les bases de son fonctionnement futur.

Le local des transactions sera géré par le Département de la Coordination de la Banque de Sierra Leone jusqu'à l'implantation de la Bourse des Valeurs; tandis que le Département de la Supervision Bancaire sera Régulateur intérimaire jusqu'à la mise sur pieds

de la Commission des Valeurs mobilières. Là aussi, il y a des réflexions qui sont menées pour rassembler les partenaires afin de discuter de la mouture des statuts et règlements, rencontre qui intéressera, du moins l'espère-t-on, près de 250 participants de différents secteurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

PROGRES ENREGISTRES DANS LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE FONDS

Suite à la promulgation en l'an 2005 de la Loi sur le Blanchiment de Fonds, la Banque de Sierra Leone, autorité de la lutte contre le Blanchiment d'argent (selon les dispositions de l'acte) a joué un rôle de premier plan dans l'exécution de ladite loi.

La Banque de Sierra Leone a été aux premières loges de la création d'un comité de

partenaires qui intègre les entités de premier ordre comme le Ministre des Finances, le Procureur Général, le Ministère de la Justice, les Affaires Etrangères, les Affaires Intérieures, la Police Sierra Léonaise, l'Administration du Revenu National, le Bureau de Contre Ingérence, l'Agence Nationale chargée de la lutte contre les Stupéfiants, la commission chargée de la lutte contre la Corruption, l'Association des Banques commerciales ainsi que d'autres organismes. Le gouverneur est à la tête de ce comité qui se réunit régulièrement afin de plancher sur des problèmes liés à la mise en œuvre de la loi. Le comité a élaboré des formulaires de déclaration de devises pour les passagers voyageant en Sierra Leone.

Etant donné que les dispositions de la loi exigent que l'unité du Renseignement

Financier établit ses locaux à l'intérieur de la Banque Centrale de Sierra Leone, cette dernière a demandé de l'aide à l'ONU DC pour cette perspective. Un consultant de l'ONU DC a été dépêché pour une évaluation des besoins Techniques en 2006 au mois de mars et son rapport a été soumis au comité des partenaires. Sur la base de ses recommandations, l'ONU DC, le GIABA (Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique) et la Banque de Sierra Leone ont organisé un atelier au mois de juillet 2006 pour élaborer une stratégie nationale LAB/CFT (Lutte Anti Blanchiment/Contre le Financement du Terrorisme) pour la Sierra Leone. A sa réception, le rapport sera soumis pour révision au comité des partenaires.

L'équipe du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) et la Banque Mondiale avaient conjointement organisé une évaluation LAB/CFT de la Sierra Leone au mois de juin 2006 et avaient soumis à l'appréciation de la Banque de Sierra Leone un rapport préliminaire pour examen et amendement. Le rapport mettait en exergue la Cellule de Renseignement Financiers (CRF) qui serait responsable de la procédure de réception et de ventilation de rapports liés au blanchiment d'argent.

La Cellule de la Lutte Contre le Blanchiment de Fonds du Département de Supervision Bancaire avait participé à un dialogue Global le 21 juin 2006 sur le thème « Concevoir des régimes efficaces LAB/CFT dans des économies où prédominent les transactions

en espèces», sponsorisé par la Banque Mondiale. Parmi les thèmes à l'ordre du jour, on notait :

° Les défis de LAB/CFT dans des économies où prédominent les transactions en espèces avec un accent particulier sur les pays impliqués dans la discussion.

- Les mesures actuelles contre les abus commis dans le but de blanchir des capitaux dans les différents pays.
- L'importance de garde-fous et contrôleurs d'accès dans les pays à économies d'encaisse.

Les membres du Département de la Supervision bancaire suivent régulièrement des programmes de formation sur des problèmes de blanchiment illicite de fonds.

On espère que la lutte contre le blanchiment de capitaux s'intensifiera après les différents programmes de formation de la CRF et le renforcement de ses capacités.

Evaluation des cadres de Régulation et de Supervision.

Au cours de l'année 2004, l'Union Monétaire Ouest Africaine a mené une évaluation des procédures de régulation et de Supervision du Département de Supervision Bancaire destinée à soutenir les efforts continus des autorités dans le contrôle de la fiabilité de leur système financier. De la même façon, le FMI et la Banque Mondiale ont conjointement mis sur pied un Programme d'évaluation du Secteur Financier (PESF) au mois d'avril 2006 afin de déterminer la crédibilité des institutions financières.

C'est dans ce cadre que le PESF et l'UEMOA ont identifié les zones potentielles de vulnérabilité dans les cadres de supervision et de régularisation du Département de Supervision Bancaire et déterminé par la suite le niveau de conformité par rapport aux directives de base de Bale.

Les deux rapports d'évaluation avaient révélé que le Département de la Supervision Bancaire était dans une très grande mesure en conformité avec les principes directeurs de base. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu du niveau de conformité avec les directives de Base de Bâle.

Cependant, il convient de noter que la non-conformité avec les principes restants peut être en partie imputée aux faiblesses découlant de la législation en vigueur qui pourraient être mises en lumière lorsqu'une

réglementation sera amendée et réactualisée afin d'être en phase avec les critères de Bâle. Les rapports ont aussi proposé des pistes visant à amoindrir la fragilité du secteur financier.

CPB	BREVE DESCRIPTION DES CPB	EVALUATION	
		UEMOA	PESF
1.1	Responsabilités et Objectifs	Conformité	conformité
1.2	Indépendance et Ressources	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel
1.3	Cadre juridique	Non-conformité	Conformité
1.4	Renforcement des pouvoirs	Conformité	Conformité
1.5	Protection légale	Conformité	Largement en conformité
1.6	Partage d'Information	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel
2.	Activités permissibles	Conformité	Largement en conformité
3.	Critère d'autorisation	Conformité	Conformité
4.	Propriété	Non-conformité	Conformité
5.	Critère d'investissement	Non-conformité	Conformité
6.	Suffisance de capital	Largement en conformité	Largement en conformité
7.	Politique en matière de crédits	Compliant	Largement en conformité
8.	Evaluation des prêts et perte des provisions	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel

9.	Limite des risques	Conformité	Conformité
10.	Emprunts liés	Conformité	Conformité
11.	Risque pays	Non- Applicable	Non-conformité
12.	Risque marché	Largement en conformité	Non-conformité
13.	Autres risques	Largement en conformité	Largement en conformité
14.	Audit et contrôle interne	Conformité	Largement en conformité
15.	Lutte contre le blanchiment d'argent	Non conformité sur le plan matériel	Non conformité sur le plan matériel
16.	Supervision à l'intérieur et à l'extérieur du site	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel
17.	Contact bancaire gestion	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel
18.	Supervision hors du site	Conformité	Non conformité sur le plan matériel
19.	Validation des données de la supervision	Largement en conformité	Non conformité sur le plan matériel
20.	Supervision consolidée	Non-applicable	Non-conformité
21.	Comptabilité et transparence	Largement en conformité	Largement en conformité
22.	Mesures de remédiation	Non conformité sur le plan matériel	Largement en conformité
23.	Supervision Globale considérée	Non-applicable	Non-applicable
24.	Supervision du pays hôte	Non-applicable	Non-applicable
25.	Supervision des institutions bancaires étrangères	Largement en conformité	Largement en conformité